

5.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321926-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

**Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

**OBJET** : Autorisation de cessions de véhicules départementaux d'une valeur supérieure à 4 600 €.

Vu le rapport DV/2023/486

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Ford, modèle Galaxy, immatriculé FC-939-RM, pour un prix de vente de 10 100 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Ford, modèle Galaxy, immatriculé EF-911-VW, pour un prix de vente de 7 000 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CT-061-YP, pour un prix de vente de 6 400 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Nissan, modèle Pick up, immatriculé CF-774-AY, pour un prix de vente de 5 200 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule utilitaire de marque Renault, modèle Midlum, immatriculé 157 BHD 59, pour un prix de vente de 6 800 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule utilitaire de marque Renault, modèle Mascot, immatriculé 639 CQE 59, pour un prix de vente de 6 400 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Citroën, modèle C3, immatriculé EY-572-GQ, pour un prix de vente de 4 800 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Espace, immatriculé FV-598-LZ, pour un prix de vente de 26 500 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 17.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

## **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 18 décembre 2023**

OBJET : Autorisation de cessions de véhicules départementaux d'une valeur supérieure à 4 600 €.

Dans le cadre de la gestion de la flotte automobile, le Département est amené à mettre en vente des véhicules dont il n'a plus l'usage ou qui sont trop anciens pour l'usage habituel.

Ces ventes sont réalisées soit par les Domaines, soit par le biais d'un marché en cours avec la Société Mercier Automobiles, selon la nature des véhicules. Il peut s'agir également d'une vente à l'assureur du Département lorsque les frais de remise en état du véhicule excèdent sa valeur de remplacement ; celui-ci cédant ensuite le véhicule à un acheteur professionnel conformément à la réglementation.

Par délibération n° DA/2021/231 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil départemental a accordé à son Président la délégation « de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

De ce fait, il convient d'autoriser spécifiquement la cession pour :

- le véhicule de marque Ford, modèle Galaxy, immatriculé FC-939-RM, pour un prix de vente de 10 100 € ;
- le véhicule de marque Ford, modèle Galaxy, immatriculé EF-911-VW, pour un prix de vente de 7 000 € ;
- le véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CT-061-YP, pour un prix de vente de 6 400 € ;
- le véhicule de marque Nissan, modèle Pick up, immatriculé CF-774-AY, pour un prix de vente de 5 200 € ;
- le véhicule utilitaire de marque Renault, modèle Midlum, immatriculé 157 BHD 59, pour un prix de vente de 6 800 € ;
- le véhicule utilitaire de marque Renault, modèle Mascot, immatriculé 639 CQE 59, pour un prix de vente de 6 400 € ;
- le véhicule de marque Citroën, modèle C3, immatriculé EY-572-GQ, pour un prix de vente de 4 800 € ;
- le véhicule de marque Renault, modèle Espace, immatriculé FV-598-LZ, pour un prix de vente de 26 500 € ;

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Ford, modèle Galaxy, immatriculé FC-939-RM, pour un prix de vente de 10 100 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Ford, modèle Galaxy, immatriculé EF-911-VW, pour un prix de vente de 7 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Toyota, modèle Yaris, immatriculé CT-061-YP, pour un prix de vente de 6 400 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Nissan, modèle Pick up, immatriculé CF-774-AY, pour un prix de vente de 5 200 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule utilitaire de marque Renault, modèle Midlum, immatriculé 157 BHD 59, pour un prix de vente de 6 800 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule utilitaire de marque Renault, modèle Mascot, immatriculé 639 CQE 59, pour un prix de vente de 6 400 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Citroën, modèle C3, immatriculé EY-572-GQ, pour un prix de vente de 4 800 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession du véhicule de marque Renault, modèle Espace, immatriculé FV-598-LZ, pour un prix de vente de 26 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32006OP001	32006E08			73200

Patrick VALOIS  
Vice-Président